

L'an deux mille dix-sept,

Nombre de Membres : 18

Le : 30 mars à 16h

En Exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Chinonais,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de l'Île-Bouchard sous la
présidence de **Monsieur Hervé NOVELLI**.
Date de convocation : 24 mars 2017.

PRÉSENTS :

MME. Isabelle PAIN

MM. Christophe BAUDRY – Claude BORDIER – Jean-Vincent BOUSSQUET – Bernard
CHÂTEAU – Jean-Luc DUPONT – Michel FERRAND – Denis FOUCHÉ – Didier GODOY – Jean-
Pierre LOIZON – Gilles MORTIER – Hervé NOVELLI – Christian PIMBERT – Daniel POUJAUD

Absents excusés avec procuration :

MME. Florence BOULLIER représentée par Christian PIMBERT

Absents excusés :

MM. Michel AUBERT – Serge MOREAU – Bernard THIVEL

OBJET :
*Avis sur le PLU de
Ports-sur-Vienne*



Vu la délibération du 24 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du PLU de Ports-sur-Vienne,
Vu la délibération du 19 décembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de
PLU,
Vu l'article L. 132-9 du Code de l'Urbanisme concernant les organismes associés à l'élaboration
des PLU,
Considérant le courrier reçu le 06 janvier 2017 au Pays du Chinonais concernant l'élaboration du
PLU de Ports-sur-Vienne et son projet arrêté.



**Monsieur POUJAUD, responsable de la commission SCoT/Environnement, présente les éléments
du dossier et l'avis rendu par le groupe de travail de la commission SCoT lors de sa réunion du 23
janvier 2017.**

Les éléments clés du PLU de Ports-sur-Vienne :

- * Réaliser 15 logements sur les 10 ans du PLU avec une densité d'au moins 12,5
logements à l'hectare pour les opérations d'ensemble et avec un recentrage sur le
bourg.
- * Permettre à des activités artisanales, de services ou commerciales, de s'implanter dans
le bourg et ré-ouvrir l'hôtel-restaurant le Vienne en Bouche.
- * Favoriser le développement de l'hébergement touristique dans le bâti existant et
valoriser le site de l'ancien barrage des Maisons Rouges.
- * Prévoir 1,9 hectares de zones à urbaniser à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du bourg
pour les 10 ans du PLU.

Le groupe de travail de la commission SCoT propose de donner un avis favorable au projet de
PLU de Ports-sur-Vienne tel qu'il est présenté.



Le Comité Syndical du SCoT,

Entendu l'exposé réalisé en séance et l'avis proposé par le groupe de travail de la commission SCoT,

Exprime l'accord du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais concernant le projet arrêté du PLU de Ports-sur-Vienne.

Et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ✓ De donner un avis favorable au projet de PLU de Ports-sur-Vienne tel qu'il a été transmis,
- ✓ De notifier cette délibération au Maire de la commune de Ports-sur-Vienne, en accord avec les textes en vigueur.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Hervé NOVELLI



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture de Chinon

Le : 10/04/17

Publié

Le : 10/04/17